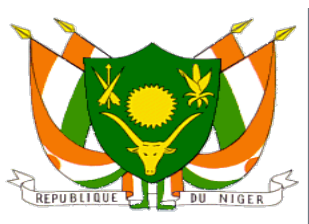


---

REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



CELLULE NATIONALE DETRAITEMENT  
DES INFORMATIONS FINANCIERES

**RAPPORT D'ACTIVITES  
DU QUATRIEME TRIMESTRE 2024**

**JANVIER 2024**

---

---

## Sommaire

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>I. ACTIVITES PRINCIPALES.....</b>	<b>4</b>
<i>I.1 Réception des déclarations d'opérations suspectes.....</i>	<i>4</i>
<i>I.2 Traitement des déclarations d'opérations suspectes.....</i>	<i>6</i>
<b>II. ACTIVITES DE COOPERATION.....</b>	<b>7</b>
<i>II.1 Coopération internationale.....</i>	<i>7</i>
<i>II.2 Coopération régionale.....</i>	<i>8</i>
<i>II.3 Coopération nationale.....</i>	<i>12</i>
<b>III. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES.....</b>	<b>13</b>
<i>III.1 Atelier régional de formation sur les normes du GAFI.....</i>	<i>13</i>
<i>III.2 Atelier régional de formation sur la transparence des personnes morales et des constructions juridiques.....</i>	<i>15</i>
<i>III.3 Atelier régional de revue stratégiques sur la performance des Etats membres dans le cadre du deuxième cycle des évaluations mutuelles de la LBC/FT/P en vue de la préparation du troisième cycle des évaluations.....</i>	<i>19</i>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>20</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>21</b>

---

## INTRODUCTION

Au cours du quatrième trimestre de l'année 2024, la CENTIF a poursuivi ses activités principales d'analyse et de traitement des déclarations de soupçons, ainsi que celles réalisées dans le cadre de la promotion de la coopération et du renforcement des capacités des principaux acteurs.

Sur cette base, au cours de ce trimestre, la CENTIF a reçu soixante-dix-sept (77) déclarations d'opérations suspectes (DOS) provenant essentiellement des assujettis du secteur financier.

S'agissant de la promotion de la coopération, les activités réalisées durant ce trimestre ont concerné à la fois la coopération internationale, régionale et nationale.

Au titre de la coopération internationale, la CENTIF a échangé des correspondances avec les instances internationales spécialisées en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération (LBC/FT/P).

Concernant la coopération régionale, le 7 octobre 2024, Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances a accordé une audience à une mission de haut niveau du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA), conduite par son Directeur Général, Monsieur Edwin W. HARRIS Jr, qu'accompagnaient le Président et les Membres de la CENTIF. En outre, la CENTIF a participé notamment à la quarante-deuxième réunion plénière de la Commission Technique du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest, qui s'est tenue à Freetown en Sierra Leone, du 17 au 22 novembre 2024.

S'agissant de la coopération nationale, la CENTIF a organisé la deuxième réunion du Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier pour l'année 2024, le 30 octobre 2024, à Niamey.

Au titre des activités de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération, au cours du quatrième trimestre de l'année 2024, la CENTIF a participé à trois (3) ateliers régionaux de formation sur la LBC/FT/P, organisés par le GIABA, à Dakar au Sénégal.

---

Le présent rapport retrace les activités réalisées par la CENTIF au cours du quatrième trimestre de l'année 2024. Il est structuré en trois (3) parties dont la première porte sur les activités principales, essentiellement l'analyse et le traitement des déclarations d'opérations suspectes. La deuxième partie est consacrée aux actions de promotion de la coopération. La troisième partie concerne les activités de renforcement des capacités des acteurs.

---

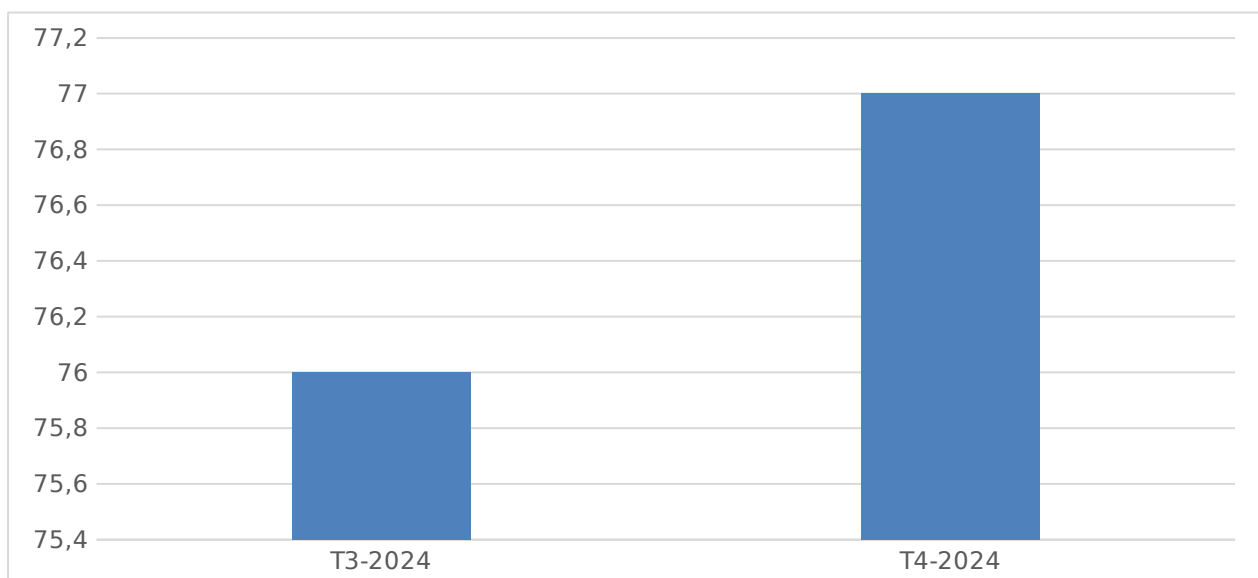
## I. ACTIVITES PRINCIPALES

### I.1 Réception des déclarations d'opérations suspectes

Au cours du quatrième trimestre de l'année 2024, la CENTIF a reçu soixante-dix-sept (77) déclarations d'opérations suspectes (DOS) transmises par les assujettis du secteur financier.

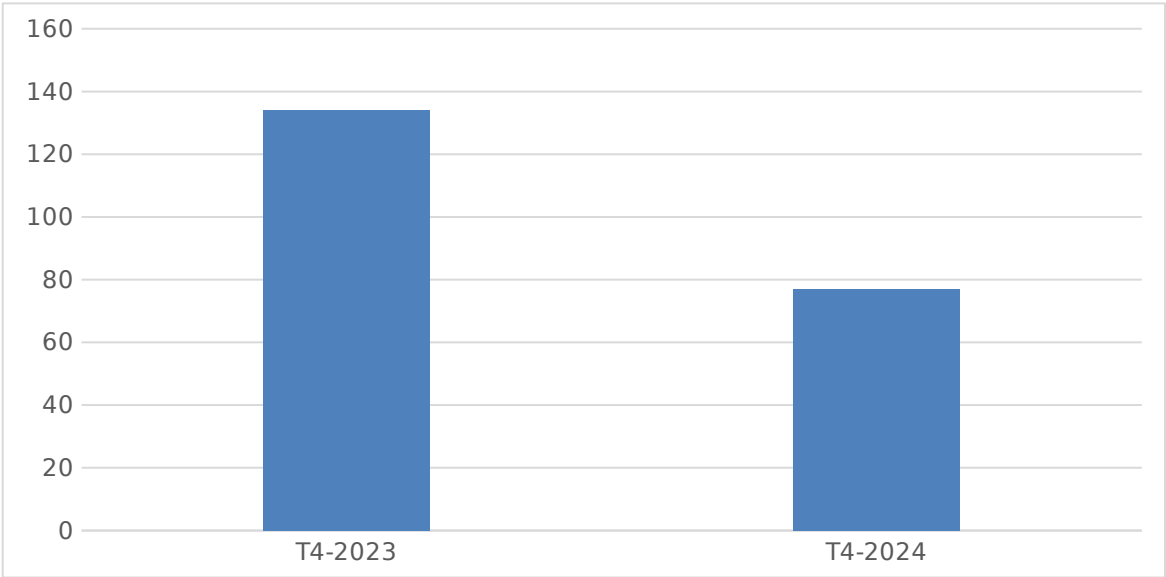
A titre de comparaison, le nombre de DOS émanant des assujettis est passé de soixante-seize (76) au troisième trimestre à soixante-dix-sept (77) au quatrième trimestre de l'année 2024, en légère hausse de 1,3 %. Cet accroissement du nombre de DOS d'un trimestre à l'autre traduit le maintien du dynamisme des activités déclaratives des banques et établissements financiers. Ce résultat est le fruit des actions de sensibilisation et d'encouragement menées régulièrement par la CENTIF au cours des réunions trimestrielles du Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier. En outre, il est noté une amélioration significative de la qualité des DOS. Au regard de ces résultats positifs, la CENTIF devra poursuivre avec persévérance ces actions de sensibilisation et d'encouragement des Responsables de Conformité du Secteur Financier.

Graphique 1 : Evolution du nombre de DOS de T3- 2024 à T4- 2024



Comparé à celui de l'année précédente, le nombre de DOS s'est établi à soixante-dix-sept (77) au quatrième trimestre de l'année 2024, contre cent trente-quatre (134) un an plus tôt, soit une baisse de 42,5 %. En effet, l'année 2023 a été marquée par la prise de sanctions financières à l'encontre du Niger, qui a asséché la liquidité des banques. Pour faire face à cette pénurie de liquidité, les banques ont pris des mesures de plafonnement du montant mensuel des transferts de fonds vers l'extérieur. Toutefois, des contournements à ces mesures de plafonnement ont été observés dans la plupart des banques de la place. Cette situation a contribué à accélérer de façon exceptionnelle, les activités déclaratives des banques par rapport aux autres années. Ces déclarations étaient en lien avec des indices de blanchiment de capitaux sous-tendus par des infractions à la réglementation financière extérieure.

Graphique 2 : Evolution du nombre de DOS de T4-2023 à T4-2024



En revanche, la participation des sociétés nationales de transfert rapide d'argent, des agréés de change manuel, des organismes à but non lucratif (OBNL) ainsi que des entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) aux activités déclaratives constitue un défi majeur pour la CENTIF. A cet égard, la CENTIF entend poursuivre ses actions de sensibilisation et de promotion de la coopération nationale ainsi que son approche participative qu'elle a toujours privilégiée dans la conduite de ses chantiers et dans l'organisation de ses différents ateliers de renforcement des capacités des acteurs.

---

En outre, la CENTIF a organisé le 4 septembre 2024, la première réunion du Forum des Responsables de Conformité des EPNFD et des OBNL. L'opérationnalisation de ce Forum devra favoriser une meilleure implication des EPNFD et des OBNL à la LBC/FT/P, à travers la mise en œuvre de leurs obligations de vigilance, singulièrement, leurs activités déclaratives.

Dans le même sillage, la CENTIF a élargi le Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier aux agréés de change manuel dont les représentants ont pris part pour la première fois, à la réunion dudit Forum, le 30 octobre 2024.

Le montant total des sommes mises en cause s'est chiffré à soixante-cinq milliards neuf cent vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-seize mille cent quatre-vingt (65 929 896 180) francs CFA. Les montants des sommes mises en cause varient de quarante-sept mille six cent quatre-vingt-dix-sept (47 697) francs CFA à vingt-neuf milliards deux cent vingt-neuf millions six cent soixante-seize mille deux cent quarante-trois (29 229 676 243) francs CFA. Les transactions suspectes déclarées portent sur des versements en espèces, des transferts de fonds et des virements.

## **I.2 Traitement des déclarations d'opérations suspectes**

Le traitement et l'analyse des dossiers requièrent la recherche d'informations complémentaires, tant au niveau national, qu'international. En effet, la recherche d'informations complémentaires permet à la CENTIF d'enrichir davantage les premières informations contenues dans les déclarations de soupçon, en vue d'effectuer des analyses bien pointues sur les DOS. A cela s'ajoutent des enquêtes de terrain, qui sont réalisées par ses services compétents, l'objectif étant de rassembler suffisamment d'indices de délits de BC/FT/P.

Au cours du quatrième trimestre de l'année 2024, la CENTIF a adressé deux cent cinquante-sept (257) réquisitions auprès des assujettis, des autorités d'enquêtes et de poursuites ainsi qu'à d'autres administrations nationales. Suite aux réquisitions envoyées, elle a reçu cent soixante-dix-huit (178) réponses.

Au titre des échanges d'informations liés aux opérations suspectieuses avec d'autres cellules de renseignement financier (CRF), suite aux demandes d'informations étrangères, la CENTIF a transmis deux (2) réponses à la demande d'informations de la CENTIF d'un autre Etat membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

---

Elle a également introduit une demande d'informations auprès de la CRF d'un Etat américain.

Au total, au cours du quatrième trimestre de l'année 2024, la CENTIF a, sur la base des conclusions de ses analyses et traitements des DOS, procédé à la transmission de onze (11) rapports circonstanciés au Procureur de la République, à la dissémination de trois (03) dossiers auprès de la Direction Générale des Impôts (DGI), pour indices de fraudes fiscales, au traitement d'une saisine nationale et de deux (2) demandes d'informations étrangères ainsi qu'au classement provisoire de trois (3) DOS ayant fait l'objet de deux (2) rapports de classement.

Les dossiers disséminés à la DGI portent sur un montant total de neuf cent quatre-vingt-deux millions sept cent trois mille sept cent-vingt (982 703 720) francs CFA.

S'agissant des travaux en cours, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2025, mille deux cent soixante-dix-neuf (1 279) dossiers, y compris les soixante-dix-sept (77) DOS reçues au quatrième trimestre, sont en cours de traitement par la CENTIF.

## **II. ACTIVITES DE COOPERATION**

Les activités réalisées au cours de ce trimestre ont concerné à la fois la coopération internationale, régionale et nationale.

### **II.1 Coopération internationale**

La CENTIF s'est entretenue le 16 octobre 2024, avec une mission de la Banque Africaine de Développement (BAD) qui a séjourné à Niamey du 14 au 23 octobre 2024, en vue de préparer un appui budgétaire en faveur du Programme Multisectoriel d'Urgence à la Sortie de Crise. La mission s'est d'abord enquis des efforts déployés par le Niger en matière de LBC/FT/P, singulièrement, l'état de mise en œuvre des recommandations du rapport d'évaluation mutuelle (REM) piloté par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest. De même, la mission a recensé les besoins prioritaires de la CENTIF, à inscrire dans le Programme Multisectoriel d'Urgence.

La CENTIF a également tenu une réunion le 17 octobre 2024, avec une délégation de l'Ambassade des Etats-Unis au Niger, conduite par Madame HOLLY J. Trask, Directrice du Bureau des Investigations du Département de la Justice américain auprès de l'Ambassade. Cette visite s'inscrivait dans le cadre de la prise de contact

---

de Madame HOLLY J. Trask, nouvellement affectée au Niger, en vue d'une poursuite de la coopération avec les structures et institutions nationales. Au cours des échanges, la Cheffe de la délégation a présenté les différents types d'assistance technique que son Bureau peut éventuellement offrir à la CENTIF, notamment les actions de formation sur les investigations financières à l'extérieur du Niger, dans le cadre de la lutte contre la criminalité financière transnationale.

Dans le prolongement de l'entretien avec la mission de la BAD, la CENTIF a tenu aussi une séance de travail avec une délégation du Projet d'Appui à la Compétitivité de l'Economie et à la Gestion Financière (PACEGEF), conduite par le Coordonnateur dudit Projet, Monsieur YERIMA. L'objet de cette séance était de relancer le processus d'acquisition du Logiciel GoAML auprès de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDDC), avec l'appui financier de la BAD. A cet égard, le Coordonnateur du PACEGEF a proposé à l'attention de l'ONUDDC, un projet de contrat d'acquisition portant quelques amendements au premier contrat, en vue d'aplanir les divergences entre les procédures des deux partenaires. En effet, les divergences entre les procédures des deux partenaires sont le principal facteur de blocage du processus d'installation du Logiciel GoAML à la CENTIF. A cet égard, la CENTIF a été invitée à transmettre dans les meilleurs délais possibles, ledit projet de contrat amendé à ses interlocuteurs de l'ONUDDC, pour examen et observations éventuelles. Il convient de rappeler que le Logiciel GoAML est un logiciel automatisé de stockage des données, d'analyse et de traitement des informations financières développé par l'ONUDDC à l'attention des cellules de renseignement financier.

Par ailleurs, la coopération internationale s'est poursuivie à travers des échanges de correspondances avec les instances internationales spécialisées en matière de LBC/FT/P, notamment le Groupe d'Action Financière (GAFI) et le Groupe Egmont.

## **II.2 Coopération régionale**

Le 7 octobre 2024, ***Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances a accordé une audience à une mission de haut niveau du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)***, conduite par son Directeur Général, Monsieur Edwin W. HARRIS Jr, qu'accompagnaient le Président et les Membres de la CENTIF. Cette mission de haut niveau s'inscrivait, à l'instar de ses séjours au Mali et au Burkina Faso, dans le cadre d'un plaidoyer auprès des plus hautes autorités du

---

pays en faveur du maintien du Niger au GIABA. En effet, à compter de la date de prise d'effet de la décision de retrait du Niger de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), il est très important pour le pays de rester toujours membre du GIABA, en sa qualité d'Organisme Régional de Type GAFI (ORTG). Dans le cadre de la coopération internationale en matière de LBC/FT/P, chaque pays du monde est tenu d'adhérer, soit au Groupe d'Action Financière (GAFI), soit à un ORTG, au risque d'être inscrit sur la liste noire du GAFI des pays non coopératifs et dont les systèmes de LBC/FT/P présentent des insuffisances stratégiques graves. Le DG a de ce point de vue, rassuré les autorités que les Statuts du GIABA permettent à un pays africain non membre de la CEDEAO d'y adhérer. A cet égard, il a en outre, indiqué qu'un mémorandum qui sera élaboré dans ce sens, devra être soumis au Comité Ministériel du GIABA (CMG), lors de sa session ordinaire de novembre 2024. Le Directeur Général a toutefois, précisé qu'à compter du 1<sup>er</sup> février 2025, une contribution financière du Niger serait requise pour son maintien au GIABA.

Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances s'est dit sensible à la démarche du Directeur Général du GIABA et a réitéré l'engagement du Niger pour cette lutte planétaire contre le BC/FT/P. Il a également rassuré le DG que le Niger continuera toujours de soutenir le GIABA, à condition qu'il soit intègre dans l'accomplissement de ses missions. A cet égard, Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances a particulièrement, dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme, invité le GIABA à renforcer la surveillance des activités des sociétés étrangères qui opèrent dans la sous région. Terminant son propos, Son Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Ministre de l'Economie et des Finances a réitéré l'engagement du Niger à rester au GIABA, à condition que son pays ne soit pas contraint d'introduire officiellement dans ce sens, une requête auprès de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.

En outre, la CENTIF a pris part à la ***quarante-deuxième (42<sup>ème</sup>) réunion plénière hybride de la Commission Technique du Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest*** qui a eu lieu du 17 au 22 novembre 2024 à Freetown, en Sierra Leone.

---

La réunion plénière de la Commission Technique a été précédée par des réunions techniques des groupes de travail du GIABA (Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité et Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes).

Les principales conclusions de ces réunions peuvent être synthétisées comme suit.

Au cours de la réunion du *Groupe de Travail sur l'Evaluation et la Conformité*, les travaux ont porté sur l'examen et la validation :

- du rapport du deuxième cycle d'évaluation mutuelle de Sao Tomé-et-Principe ;
- des rapports de suivi du deuxième cycle d'évaluation mutuelle du Nigeria, de la Sierra Leone et du Sénégal.

A l'issue des discussions, le GEC a convenu de placer Sao Tomé-et-Principe sous le Régime de Suivi Renforcé au titre du deuxième cycle d'évaluation mutuelle.

Les notations au titre de la conformité technique du Nigeria, de la Sierra Leone et du Sénégal ont été revues à la hausse.

Ces propositions ont été soumises à la Plénière de la Commission Technique.

Lors de sa réunion, le *Groupe de Travail sur les Risques, Tendances et Méthodes* a notamment présenté les rapports des études et recherches qu'elle a diligentées, notamment le rapport sur l'utilisation abusive des personnes morales et constructions juridiques (PM CJ) aux fins de BC/FT en Afrique de l'Ouest. Le Groupe a également présenté un rapport sur l'état de mise en œuvre de la supervision basée sur les risques en matière de LBC/FT/P, en faisant ressortir les progrès réalisés, les défis et les recommandations.

En outre, le Groupe de Travail a fait un exposé sur la proposition pour la conduite d'une étude sur les typologies de BC/FT basés sur le commerce en Afrique de l'Ouest.

*S'agissant des travaux de la quarante-deuxième Commission Technique Plénière*, le Rapport d'activités du Directeur Général du GIABA et ceux des deux groupes de travail susvisés ont été soumis pour examen et adoption.

*A l'issue des échanges, la Commission Technique Plénière a adopté lesdits rapports, en portant quelques amendements de forme et de fond dans le rapport du GEC.*

La Plénière a particulièrement félicité le Sénégal pour les efforts déployés en vue d'améliorer significativement les performances de son système de LBC/FT/P, aussi bien en termes de conformité technique que d'efficacité, qui lui valut la sortie du

---

processus ICRG du GAFI auquel il était soumis depuis l'adoption de son REM au titre du deuxième cycle.

En outre, le Secrétariat du GIABA a fait deux autres exposés sur les résultats des réunions des groupes de travail et des plénières du GAFI, tenues en juin et en octobre 2024, ainsi que sur le rapport du Groupe de Travail sur l'Assistance Technique.

*La Commission Technique a pris acte de ces communications.*

*Enfin, l'Assemblée a adopté le rapport des travaux de la quarante-deuxième session plénière de la Commission Technique du GIABA.*

La CENTIF a également participé, du 25 au 27 novembre 2024, à Freetown, en Sierra Leone, au **troisième Forum consultatif des secteurs public-privé, sous le thème intitulé : « Surmonter les défis de l'économie informelle et basée sur les espèces dans les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique de l'Ouest »**, organisé par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest.

Le Forum visait à faciliter le dialogue interactif sur les politiques et les questions ayant un impact sur l'économie informelle et les transactions en espèces, afin d'améliorer la mise en œuvre des mesures de LBC/FT/P dans la région.

Les travaux ont porté sur les thèmes suivants :

- Les menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme dans le secteur informel et les transactions dominées par l'argent liquide en Afrique de l'Ouest ;
- L'impact de l'économie informelle et la prédominance des transactions en espèces sur la mise en œuvre des mesures de LBC/FT/P en Afrique de l'Ouest ;
- Enseignements du 2<sup>nd</sup> cycle des évaluations mutuelles du GIABA ;
- L'impact de l'économie informelle et la prédominance des transactions en espèces sur la mise en œuvre des mesures de LBC/FT/P en Afrique de l'Ouest ;
- Expériences nationales ;

- 
- Plans directeurs pour un suivi et une gestion efficaces des mouvements d'argent liquide/d'INP ;
  - Disponibilité des déclarations/divulgations d'informations aux cellules de renseignements financiers : défis et perspectives ;
  - Initiatives des politiques pour lutter contre l'économie informelle et réduire les transactions en espèces : points de vue des parties prenantes ;
  - Trouver le juste milieu entre la mise en œuvre des mesures de LBC/CFT/P et les objectifs d'inclusion financière : expérience mondiale.

En plus des communications faites par d'imminents Experts de la sous région de l'Afrique de l'Ouest, un tour de table a été organisé pour offrir aux participants l'occasion de partager leurs expériences nationales.

Somme toute, le forum a permis aux parties prenantes de réfléchir sur la nature, l'étendue et l'impact ou les risques posés par le secteur informel et les transactions en espèces au sein de l'écosystème régional de la conformité, ainsi que sur les options de politiques et les bonnes pratiques pour corriger lesdits problèmes et améliorer la mise en œuvre de la LBC/FT/P.

### **II.3 Coopération nationale**

La CENTIF a organisé le 30 octobre 2024, la ***deuxième réunion du Forum des Responsables de Conformité du Secteur Financier au titre de l'année 2024.***

Au cours de cette réunion, la CENTIF a fait un exposé sur une typologie de blanchiment de capitaux lié à la fraude fiscale, l'enrichissement illicite, l'infraction à la réglementation des relations financières extérieures des pays membres de l'UEMOA et au faux et usage du faux en écriture de commerce, élaborée à partir d'un rapport circonstancié transmis au Procureur de la République.

Après cette présentation, les responsables de conformité ont posé des questions d'éclaircissement et soulevé des préoccupations auxquelles la CENTIF a apporté des éléments de réponse.

En outre, les Responsables de Conformité ont suggéré à la CENTIF d'inscrire à l'ordre du jour de la réunion suivante, une présentation sur la notion de financement de la Prolifération (FP).

---

Par ailleurs, la Présidente du Forum a fait un compte rendu de sa participation, avec deux autres responsables de Conformité, au Sommet Ouest Africain sur la Conformité, qui s'est tenu à Monrovia, au Liberia, du 22 au 25 juillet 2024.

Le Forum a pris acte dudit compte rendu.

La **coopération et la coordination nationales** se sont également poursuivies, notamment à travers des échanges d'informations entre les structures nationales impliquées dans la LBC/FT/P ainsi que dans la lutte contre les infractions sous-jacentes y relatives.

### **III. ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES**

Au cours du quatrième trimestre de l'année 2024, la CENTIF a participé à l'atelier régional de formation sur les normes du GAFI, à l'attention des pays francophones membres de Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest, organisé par le GAFI, en collaboration avec le GIABA, du 04 au 08 novembre 2024, à Dakar au Sénégal.

En outre, elle a pris part à l'atelier régional de formation sur la transparence des personnes morales et des constructions juridiques organisé par le GIABA, du 6 au 8 novembre 2024.

La CENTIF a également participé, du 2 au 4 décembre 2024, à Saly Portugal au Sénégal, à l'atelier régional de revue stratégique sur la performance des Etats membres dans le cadre du deuxième cycle des évaluations mutuelles de la LBC/FT/P en vue de la préparation du troisième cycle des évaluations, organisé par le GIABA.

#### **III.1 Atelier régional de formation sur les normes du GAFI**

Du 04 au 08 novembre 2024, s'est tenue à Dakar au Sénégal, la formation sur les normes du GAFI (STC-34 novembre 2024) à l'attention des pays francophones membres de Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest, organisée par le GAFI, en collaboration avec le GIABA.

L'objectif de cette formation est de préparer le cycle d'évaluations des dispositifs de LBC/FT/FP qui débute en 2025, en vue de permettre à tous les acteurs d'être au même niveau de compréhension de toutes les exigences d'un dispositif conforme et efficace de LBC/FT/FP.

---

Les experts ont opté pour la présentation par résultat immédiat (RI). Pour chacun des onze (11) RI, les recommandations y afférentes ont été développées. Ainsi, les modules suivants, couplés d'exercices pratiques, ont été présentés selon une approche interactive :

- Vue d'ensemble du GAFI et des normes du GAFI ;
- Risque et coordination (RI 1) ;
- Coordination nationale et échange d'informations (RI 1) ;
- Propriété effective (RI 5) ;
- Mesures préventives (RI 4) ;
- Supervision basée sur les risques (RI 3) ;
- Renseignement financier (RI 6) ;
- Enquête sur le blanchiment d'argent (RI 7) ;
- Actifs virtuels et Prestataires de Services d'Actifs Virtuels (PSAV) ;
- Confiscation (RI 8) ;
- Enquêtes et poursuites pour le financement du terrorisme (RI 9) ;
- Coopération internationale (RI 2) ;
- Organismes à but non lucratif (RI 10) ;
- Prévention du financement du terrorisme et sanctions (RI 10) ;
- Sanctions financières ciblées liées au financement de la prolifération (RI 11).

En conclusion, la formation aux normes du GAFI (STC-34) a été un cadre de partage d'expériences entre intervenants et participants. Elle a permis en outre, de souligner la nécessité de :

- poursuivre les efforts de renforcement des capacités ;
- soutenir les efforts de sensibilisation ;
- mettre en place les différents registres ;
- effectuer les évaluations nationale, sectorielles et institutionnelles ;
- permettre aux participants de suivre la formation du GAFI de niveau supérieur.

### ***III.2 Atelier régional de formation sur la transparence des personnes morales et des constructions juridiques***

La CENTIF a participé du 6 au 8 novembre 2024, à l'atelier régional sur la transparence des personnes morales et des constructions juridiques organisé par le

---

Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest. Cet atelier qui s'était tenu à Saly Portudal au Sénégal, s'inscrivait dans le cadre de l'engagement du GIABA à renforcer les capacités de ses États membres en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération.

L'objectif principal de l'atelier était d'aborder les questions relatives à la transparence des structures juridiques en Afrique de l'Ouest en vue de faciliter la mise en œuvre des normes internationales en la matière.

Dans sa première communication, le GIABA a présenté une vue d'ensemble des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT) en Afrique de l'Ouest. Il a aussi analysé les menaces actuelles de blanchiment d'argent dans notre sous région, identifié les vulnérabilités et décliné leur impact sur nos économies et sur notre développement.

Une deuxième communication portant sur l'état de conformité des États membres du GIABA en matière de LBC/FT, a donné un aperçu des principales exigences internationales en matière de conformité. Elle a aussi présenté les niveaux de conformité actuels des États membres du GIABA, au regard des évaluations mutuelles et a fait ressortir les défis importants auxquels nos pays restent confrontés.

La troisième communication du GIABA a été centrée autour de la transparence des entités morales et constructions juridiques. Elle a abordé les différents principes réglementaires nécessaires pour assurer la transparence et asseoir des mécanismes de contrôle pour surveiller efficacement nos dispositifs.

Le quatrième exposé a présenté les bonnes pratiques en matière de transparence. L'accent a été mis singulièrement sur l'examen des registres de propriété effective et des systèmes de vérification efficaces, plus précisément les outils de surveillance les plus efficaces.

Un cinquième exposé a porté sur l'architecture des registres de propriété effective, les défis techniques et les leçons apprises d'autres administrations.

Le GIABA a également abordé les conclusions de l'étude régionale et donné un aperçu des typologies, identifié les principaux secteurs à haut risque, en émettant des recommandations personnalisées.

---

En outre, au titre des échanges de bonnes pratiques, six pays ont présenté leurs cadres juridiques et institutionnels, leurs défis et leurs mesures d'atténuation.

Par ailleurs, les participants ont fait une analyse exhaustive de la situation et ont, sur cette base, formulé des recommandations à deux (02) niveaux : régional et national.

En conclusion, l'atelier a souligné la nécessité de renforcer les mesures de transparence et a relevé que des efforts coordonnés sont indispensables pour une conformité efficace en matière de LBC/FT/FP.

Le GIABA s'est proposé d'accompagner les États membres en suivant la mise en œuvre des recommandations et en animant des ateliers de renforcement des capacités. Les pays ont été encouragés à mener à bien leurs évaluations sectorielles des risques et à adopter les meilleures pratiques en matière de conformité.

### ***III.3 Atelier régional de revue stratégique sur la performance des Etats membres***

***dans le cadre du deuxième cycle des évaluations mutuelles de la LBC/FT/P***

***en vue de la préparation du troisième cycle des évaluations***

La CENTIF a participé à l'atelier régional de revue stratégique sur la performance des Etats membres dans le cadre du deuxième cycle des évaluations mutuelles de la LBC/FT/P en vue de la préparation du troisième cycle des évaluations, organisé par le GIABA, du 2 au 4 décembre 2024, à Saly Portugal au Sénégal.

Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre des efforts d'appuis continus du GIABA au renforcement des capacités de ses États membres à lutter efficacement contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération, dans la perspective du troisième cycle des évaluations mutuelles qui débutera en 2025-2026.

Sur la base des présentations faites par les Experts du GIABA, l'atelier a relevé les principaux constats suivants :

*Concernant les performances sur l'efficacité des systèmes de LBC/FT/P, appréhendées à travers les résultats immédiats (RI), les points forts et les points faibles des Etats membres se présentent comme ci-après :*

---

*S'agissant des points forts*, une efficacité modérée a été observée pour quelques pays au titre de l'évaluation du Résultat Immédiat 2 relatif à la coopération internationale et du Résultat Immédiat 6 relatif à l'utilisation du renseignement financier.

*Les points faibles suivants, ont été relevés :*

*Au titre de la transparence de la propriété effective*, il est observé notamment une absence de registres centralisés et numérisés de bénéficiaires effectifs.

*Concernant la confiscation des produits du crime*, il est noté entre autres, une faible mise en œuvre des cadres juridiques en matière de gel et de confiscation.

*S'agissant de la surveillance fondée sur les risques*, il est relevé une application incohérente des approches fondées sur le risque dans les secteurs à risque de BC/FT/P élevé.

*Au titre des contraintes de capacité*, il est noté une formation insuffisante des autorités de contrôle et des entités déclarantes ainsi qu'une insuffisance de moyens matériels et humains pour les opérations de LBC/FT/P.

L'accent a été également mis sur *les lacunes législatives*, notamment un alignement incomplet des législations nationales en matière de LBC/FT/P avec les Recommandations 24 et 25 du GAFI (Transparence des bénéficiaires effectifs) et les Recommandations 26 et 28 (Supervision).

Au regard de ces constats et tenant compte des résultats des travaux en groupes, l'atelier a formulé des recommandations.

Au titre des étapes suivantes des travaux, le GIABA s'est notamment engagé à effectuer une compilation des recommandations de l'atelier dans un rapport consolidé qui sera soumis à la Plénière de 2025.

Le GIABA envisage également d'organiser des ateliers ciblés de renforcement des capacités pour répondre aux besoins spécifiques de ses Etats membres.

---

## CONCLUSION

Au cours du quatrième trimestre de l'année 2024, le dynamisme des activités déclaratives des institutions bancaires observé depuis le deuxième trimestre, a été maintenu.

En revanche, les défaillances en matière de déclaration de soupçon sont toujours relevées au niveau des sociétés nationales de transfert rapide d'argent, des agrées de change manuel, des OBNL ainsi que des entreprises et professions non financières désignées. Cette situation constitue toujours un défi pour la CENTIF.

A cet égard, la CENTIF entend poursuivre l'intensification de ses activités de sensibilisation et de formation des acteurs impliqués dans la LBC/FT/P. Celles-ci figurent en bonne place dans le plan d'actions de la Stratégie Nationale de LBC/FT/P au titre de la période 2022-2024, adopté par le Décret n° 2022-487/PRN/MF du 10 juin 2022.

Des activités de renforcement des capacités des parties prenantes, qui sont inscrites dans le plan d'actions du Rapport d'Evaluation Nationale des Risques de Financement du Terrorisme sont également en cours de mise en œuvre.

---

## ANNEXE

Tableau n° 1 : Répartition du nombre de DOS et saisines par entité déclarante au cours du trimestre sous revue

	<b>Nombre de DOS</b>	<b>Montant en FCFA</b>
Etablissements de Crédit	77	65 929 896 180
Systemes Financiers Décentralisés	00	
Compagnies d'assurances	00	
Professions juridiques indépendantes	00	
Agents immobiliers	00	
Organisations non gouvernementales	00	
Régies Financières	00	
Saisines nationales	01	
Saisines internationales	00	
<b>TOTAL</b>	<b>78</b>	<b>65 929 896 180</b>

Sources : CENTIF NIGER

Tableau n° 2 : Répartition du nombre de DOS reçues au cours du trimestre par infraction sous-jacente\*

Infractions sous-jacentes	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Trafic de drogue		
Escroquerie		
Corruption	2	1 977 896 885
Fraude fiscale	39	32 964 948 090
Fraude douanière	1	659 298 962
Infraction à la réglementation des relations financières extérieures	7	6 592 989 618
Enrichissement illicite	9	7 911 587 542
Trafics illicites de migrants et/ou d'êtres humains		
Faux et usages de faux	4	2 637 195 847
Trafic d'êtres humains		
Vol et recel		
Trafic illicite d'or	15	13 185 979 236
Autres (Cybercriminalité, association de malfaiteurs, déclarations mensongères et escroquerie)		
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>65 929 896 180</b>

Sources : CENTIF NIGER

\*Il s'agit des premiers indices

Tableau n° 3 : Répartition du nombre de DOS transmises au Procureur au cours du trimestre par infraction sous-jacente

---

	<b>Nombre de DOS</b>	<b>Montant en FCFA</b>
Trafic de drogue		
Escroquerie		
Corruption		
Faux et usages de faux ; infraction à la réglementation des relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA ; enrichissement illicite ; fraudes fiscales	17	57 967 014 430
Cybercriminalité		
Trafic d'êtres humains		
Vol et recel		
Trafic illicite d'or		
Autres		
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>57 967 014 430</b>

Sources : CENTIF NIGER

Tableau n° 4 : Traitement des DOS et saisines au cours du trimestre sous revu

	<b>Nombre</b>	<b>Montant (millions de FCFA)</b>
DOS classées	03	66 968 120
DOS en cours de traitement	1 279	
Rapports transmis au Procureur	11	57 967 014 430
Dossiers disséminés auprès d'autres autorités compétentes	03	37 948 008 963
Saisines traitées (Demandes d'informations internationales)	02	
Saisines Nationales traitées	01	

Sources : CENTIF NIGER

Tableau n° 5 : Etat des échanges avec les cellules de renseignement financier étrangères

<b>Zone géographique</b>	<b>Nombre de demandes d'informations reçues</b>	<b>Nombre de réponses reçues</b>	<b>Nombre de demandes d'informations transmises</b>	<b>Nombre de réponses transmises</b>
Autres pays de l'UEMOA	00	00	00	02
Afrique de l'Ouest hors UEMOA	00	00	00	00
Autres régions de l'Afrique	00	00	00	00
Amérique	00	00	01	00
Europe	00	00	00	00
Asie	00	00	00	00
<b>TOTAL</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	<b>01</b>	<b>02</b>

Sources : CENTIF NIGER